

# La déchetterie



## Déchetterie communautaire

Tous les particuliers domiciliés sur la commune peuvent déposer gratuitement leurs déchets dans la déchetterie communautaire de leur choix. Il faut être muni du badge d'accès à obtenir auprès de la mairie ou en ligne.

<http://perpignanmediterranee-dechetterie.com/pmca/identification/creation>

Gratuit jusqu'à 1200 kg par trimestre. Au delà, une facture sera établie.

## La déchetterie la plus proche

Elle se trouve à Canet-en-Roussillon

Traverse de Cabestany  
Lieu dit « Mas d'en Victor »  
66140 Canet-en-Roussillon

## Les horaires d'ouvertures

Du lundi au samedi :  
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30

Le dimanche:  
de 8 h 30 à 12 h

# Contacts



## Direction Valorisation des Déchets et de l'Espace Public

04 . 68 . 08 . 63 . 40  
[www.perpignanmediterranee-metropole.fr](http://www.perpignanmediterranee-metropole.fr)  
Rubrique : déchets  
[accueil.dechets@perpignan-mediterranee.org](mailto:accueil.dechets@perpignan-mediterranee.org)



## Déchetterie

04 . 68 . 67 . 51 . 25



## Hôtel de ville

04 . 68 . 73 . 62 . 62  
[www.saint-nazaire-en-roussillon.fr](http://www.saint-nazaire-en-roussillon.fr)

# Compétence

La compétence de collecte et de valorisation des déchets est exercée par la communauté urbaine.



# Guide pratique

Déchets



Adoptons le bon comportement !

# Sortir vos bacs

## ➔ Sortir et rentrer vos bacs

Au-delà de la pollution visuelle, la présence intempestive de vos bacs constitue un obstacle contraignant les poussettes, les piétons et les personnes à mobilité réduite à emprunter la chaussée pour les contourner.

Rentrer ses poubelles, c'est donc aussi penser à la sécurité de chacun.

## ➔ Sortir les bacs

Les bacs peuvent être sortis, dès la veille de la collecte, à partir de 18 heures.

Il faut les mettre sur le trottoir, idéalement avec les poignées vers l'extérieur.

## ➔ Rentrer les bacs

Les bacs doivent être rentrés le jour de la collecte avant 20 heures.

Laisser les bacs en permanence sur la voie publique est verbalisable.

## Collecte des déchets

Adoptons la  
bonne attitude !

# La collecte

## ➔ Si vous avez un bac

Le planning des jours de collecte est disponible sur le site internet de la ville et à l'accueil de la mairie.

## ➔ En conteneurs enterrés

Peu importe le jour de passage, vous pouvez à tout moment aller déposer vos déchets dans l'un des points d'apport volontaire.

Conformément au code pénal, il est rappelé qu'il est formellement interdit de déposer des déchets aux pieds des conteneurs enterrés.

Pour trouver votre point d'apport volontaire, connectez vous sur le site de la ville ou récupérez un plan de ville auprès de l'accueil de la mairie.



# Vos bacs



## Le bac gris

Ce bac est destiné à recevoir l'ensemble des déchets non recyclables du ménage.

Ils doivent être jetés dans des sacs poubelles.

## Le bac jaune

Ce bac est destiné à recevoir les déchets recyclables.

On peut y jeter en vrac :

- les emballages carton ;
- les emballages plastique ;
- les papiers et journaux ;
- les emballages acier et aluminium.



## Le bac vert

Ce bac est destiné à recevoir les déchets verts.

On peut y jeter en vrac :

- les branches et feuilles ;
- les tontes de pelouse ...

Le diamètre maximal est de 5 cm pour les branches.

### ATTENTION :

Les autres déchets doivent être apportés en déchetterie. C'est le cas des déchets médicaux, des huiles de vidange, piles, batteries et aérosols...